



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Mercredi 2 novembre 2022
19h30**

**ST-URSANNE
Centre de Visiteurs Mont Terri**

Assemblée générale ordinaire du 2 novembre 2022 à 19h30
St-Ursanne, Centre de Visiteurs Mont Terri



Délégués : Maires du district de Porrentruy 2018-2022

Commune	Politesse	Nom	Prénom	Fonction	NO téléphone	Signature
Alle	Monsieur	Babey	Stéphane	Maire	079 252 78 42	Babey
Basse-Allaine	Monsieur	Crétin	Thierry	Maire	079 211 39 73	Crétin
Beurnevésin	Monsieur	Fuhrer	Jean-Christophe	Maire	079 446 83 65	Fuhrer
Boncourt	Monsieur	Maître	Lionel	Maire	079 388 82 40	excusé
Bonfol	Monsieur	Gasser	Fernand	Maire	079 690 19 06	excusé
Bure	Monsieur	Gschwind	Sébastien	Maire	079 338 17 25	Gschwind
Clos du Doubs	Monsieur	Lachat	Jean-Paul	Maire	079 356 25 12	Lachat
Coeuve	Monsieur	Bleyaert	Benoît	Maire	078 744 73 10	Bleyaert
Cornol	Monsieur	Gerber	Ernest	Maire	079 443 88 45	Gerber
Courchavon	Monsieur	Gschwind	Serge	Maire	079 686 84 32	Gschwind
Courgenay	Monsieur	Jolissaint	Didier	Maire	078 904 73 56	Jolissaint
Courtedoux	Monsieur	Minger	François	Maire	079 543 96 76	Minger
Dampfreux	Monsieur	Henry	Michel	Maire	079 545 80 31	Henry Michel
Fahy	Monsieur	Christinaz	Philippe	Maire	079 456 99 33	Christinaz
Fontenais	Monsieur	Petignat	Yves	Maire	078 861 51 91	Petignat
Grandfontaine	Madame	Vuillaume	Marguerite	Maire	079 540 66 82	Vuillaume
Haute-Ajoie	Monsieur	Baconat	Michel	Maire	079 328 24 16	Baconat
La Baroche	Monsieur	Schaer	Romain	Maire	032 462 10 01	Schaer
Lugnez	Madame	Kübler	Brigitte	Maire	078 842 65 03	Kübler
Porrentruy	Monsieur	Voirol	Gabriel	Maire	079 208 65 09	Voirol
Vendlincourt	Monsieur	Gerber	Eric	Maire	079 933 03 58	Gerber

Invitées-és

Institution	Politesse	Nom	Prénom	Fonction	No Téléphone	Signatures
RCJU	Madame	Beuret	Rosalie	Ministre		excusée
RCJU/COM	Monsieur	Riat	Christophe	RCJU/COM		présent
AEFCDP	Monsieur	Wicht	Guillaume			Wicht
AEFCDP	Madame	Blaser	Déborah			Blaser

Assemblée générale ordinaire du 2 novembre 2022 à 19h30
St-Ursanne, Centre de Visiteurs Mont Terri



Employé-e-s SIDP

	Titre	Nom	Prénom	Fonction	NO Téléphone	Signatures
SIDP	Madame	Cramatte	Sophie	Secrétaire	079 522 23 43	
SIDP	Madame	Sanchez	Annabelle	Admin. finances	079 946 18 98	
SIDP	Madame	Bée	Suzy	Secrétaire		excusée
SIDP	Monsieur	Pressacco	Gregory	Resp. technique	079 827 85 86	

Presse

	Titre	Nom	Prénom	Fonction	NO Téléphone	Signatures
LQJ	Monsieur	Merçay	Josue	journaliste		present
RFJ	Monsieur	Nagy	Thomas	journaliste		present



Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy

Assemblée générale ordinaire Mercredi 2 novembre à 19h30 (St-Ursanne)

Président :

Baconat Michel

Vice-Présidente :

Vuillaume Marguerite

Liste des présences annexée : 21 délégués invités

RCJU/COM

Riat Christophe, Délégué aux affaires communales

AEACDP :

Wicht Guillaume et Blaser Déborah

RFJ

Thomas Nagy

LQJ

Maxime Rérat

SidP

Cramatte Sophie, secrétaire

Sanchez Annabelle, administratrice des finances

Pressacco Gregory, responsable technique

Excusée :

RCJU

Rosalie Beuret, Ministre des Finances

Invité :

Jean-Louis Sangsue (pour le point 5)

Michel Baconat : ouvre la séance de l'assemblée générale des délégués de ce jour et remercie la commune de Clos du Doubs de son accueil.

Madame la Ministre des Finances Rosalie Beuret est excusée. M. Christophe Riat arrivera en cours de séance. L'AEACDP est représentée par Madame Blaser et Monsieur Wicht. Les médias sont représentés par Monsieur Thomas Nagy pour RFJ et Maxime Rérat pour le QJ. La RTS est également présente.

Il salue M. Jérémy Huber, chef de service de l'UEI de la Municipalité de Porrentruy.

Messieurs Lionel Maître, maire de Boncourt et Fernand Gasser, maire de Bonfol sont excusés.

La commune de Grandfontaine n'est pas représentée.

Michel Baconat : salue ensuite le personnel administratif et technique du SidP comme susmentionné.

L'ordre du jour se compose de douze points. Pas de demande de modification de l'ordre du jour

1.
Accueil par le Président

 **Sont nommés scrutateurs : Thierry Crétin et Sébastien Gschwind**

2.
Désignation des scrutateurs

 **Le PV de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2022 est approuvé à la majorité évidente.**

3.
Approuver le PV du 29 juin 2022

Michel Baconat : cède la parole à Stéphane Babey.

Stéphane Babey : il y a ce soir deux projets LPR sur lesquels nous devons nous prononcer. Le premier consiste à mettre en place le projet d'accueil et de développement économique du district de Porrentruy avec l'aide de la SEDRAC, de la Municipalité de Porrentruy et du Canton. Celui-ci s'inscrit dans le Plan directeur régional. C'est un outil pour accompagner les communes.

4.
Approuver un prélèvement de CHF 40'000.-/an sur les montants reversés aux communes par

L'onde de choc née, jeudi dernier, de l'annonce d'une potentielle fermeture de l'entreprise BAT a suscité une vive émotion dans la commune, la région et le canton. Tout le tissu économique qui gravite autour de l'usine sera touché. L'impact pourrait être considérable pour les finances publiques et les acteurs de notre région. Le projet LPR tel qu'imaginé aujourd'hui est modulable. Si l'on concentre l'énergie sur le secteur gare à Porrentruy comme présenté ce soir, si cette même énergie est consacrée aux zones SEDRAC, notamment à Courgenay, la nouvelle donne, à Boncourt doit nous interpeler et l'on doit garder à l'esprit qu'un accompagnement du syndicat dans la probable réhabilitation du site doit faire l'objet d'une réflexion. C'est grâce à ce projet LPR que les choses peuvent se mettre en place. Le financement de la partie opérationnelle à hauteur de CHF 40'000.- puisée solidairement selon les sommes versées à l'origine aux communes est équitable. Il n'a pas ou peu de conséquences sur les budgets communaux. Y renoncer, c'est mettre à néant un projet novateur et renoncer à CHF 500'000.- de la Confédération. Le tableau de répartition du montant prélevé par commune vous est parvenu il y a quelques semaines. Il cède la parole à Jérémy Huber.

Jérémy Huber : précise que le mandat LPR est en cours d'approbation par le Canton. Les CHF 40'000.- prélevés pour les 4 années à venir serviront à couvrir les frais qui ne sont pas finançables par le projet LPR (plans spéciaux, permis de construire).

Didier Jolissaint : est mandaté par le Conseil Communal de Courgenay pour faire part de son inquiétude. Cette dernière est financière. La situation actuelle est difficile sur le plan géopolitique, économique, hausse des taux d'intérêt, inflation et mesures de restrictions cantonales, etc. L'annonce de BAT va apporter des difficultés supplémentaires. En ajoutant à cela nos projets communaux et régionaux en cours, la commune de Courgenay ne sait pas comment financer tout cela. Elle ne souhaite pas augmenter les impôts. Tout est important mais sur le plan communal, nous avons mis plusieurs projets en attente. Il ne veut pas être pessimiste mais réaliste. Didier Jolissaint n'a pas le feu vert du Conseil Communal pour soutenir ce projet ce soir.

Gabriel Voirol : comprend ces éléments mais par rapport à l'enjeu il ne comprend pas cette réticence. Derrière les CHF 1'200'000.- pour lesquelles les communes n'ont pas à participer puisque cela vient du Canton, de la Confédération et de la commune de Porrentruy, il trouve que cette frilosité n'est pas souhaitable. Ce projet est là pour permettre à des entreprises de s'installer pour toucher des rentrées qui seront réparties sur l'ensemble des communes. La participation demandée est raisonnable.

Yves Petignat : sans reprendre les arguments de Didier Jolissaint, est chargé de faire part du malaise ressenti en examinant les projets de ce soir. L'inquiétude vient de cette impression de créer des structures, d'engager du personnel, de s'engager dans des projets dont on ne voit pas le fonctionnement alors que la structure est en pleine restructuration. La Gouvernance est à l'étude. Sur le fond, il est très partisan de ces projets de promotion économique. Mais la question est : que fait-on du SidP et de ses missions. Il n'y a pas de vrais débats, pas de réflexion sur les missions que l'on se donne. C'est une course sans fin, il faut engager du personnel et peut-être demain un RH ou un responsable communication. Il souligne le travail du comité qui fait un travail formidable et nécessaire pour la région mais on met peut-être la charrue avant les boeufs.

Eric Gerber : comprend les inquiétudes financières et le questionnement de la commune de Fontenais. Premièrement, ce projet est limité dans le temps. C'est quatre ans. Il faut le différencier des réflexions en lien avec la Gouvernance. C'est une suite logique du PDR qui fixe des bases. Ces bases doivent être concrétisées avec ce projet. Le financement est important mais reste modeste par rapport à l'enjeu. Il trouve dommage de le refuser au vu de tout le travail effectué.

Stéphane Babey : en lisant l'ensemble du projet LPR, tout est écrit. La dénomination et l'objectif que l'on souhaite atteindre sont très précis. Il y a un cadre géographique, économique, spatial et temporel. Chaque région est concernée par la mise en place de zones d'importance régionale, de zones SEDRAC. Les friches y sont intégrées. Il faut mettre en place une structure pour aider la commune de Boncourt. Nous sommes appuyés par la Municipalité de Porrentruy, plus particulièrement par Jérémy Huber. Ce projet est donc très cadré.

la SEDRAC pour
financer le projet
LPR sur 4 ans



Yves Petignat : ne prétend pas que le projet n'est pas cadré. Il voit que les tâches et missions du SidP s'élargissent. Les besoins en personnel vont suivre. Qu'en sera-t-il une fois que le projet sera réalisé. Ne sommes-nous pas en train d'inverser les priorités. Jusqu'où voulons-nous élargir les tâches et avons-nous les structures ? Au vu des réflexions de la Gouvernance, nous n'avons pas les structures. Le 3^{ème} élément inquiétant, une partie du comité va être changé en fin d'année.

Gabriel Voirol : le groupe de travail s'est mis autour de la table avec une première séance fin octobre. Je prends cette remarque au sens général. Sur ce projet-là, il n'y a pas d'augmentation du personnel du SidP, pas d'engagement. Il y a un financement par le biais des communes. Si les communes ne se mettent pas ensemble pour un tel projet, personne ne va le faire. Ces CHF 40'000.- auraient peut-être dû être votés au moment de la présentation en assemblée du SidP. Plusieurs variantes de financement avaient été proposées aux communes. C'est la plus simple qui a été retenue.

François Minger : ce projet permet de financer à moindre frais cinq opérations extrêmement importantes pour le développement de la région, telle que la répartition de la fiscalité pour les zones d'activité d'intérêt régionales, et cela avec de l'argent extérieur à notre région.

Romain Schär : La commune de La Baroche rejoint la position de la commune de Courgenay. Ce n'est pas le bon moment et propose de reprendre ces dossiers plus tard.

Jean-Paul Lachat : comprend les remarques liées aux incertitudes financières. Il faut voir l'effet levier de la mesure. Le canton ne pourra pas remettre en question ce montant. D'autre part, on a un effet levier de la Confédération qui est considérable et concernant cet argent on ne parviendra pas à le faire venir dans le Jura autrement. Il faut investir pour contrecarrer nos difficultés. On sait qu'il y a un temps jusqu'à ce que l'on ressente les effets. Sans ces effets levier, il serait du même avis que la commune de Courgenay.

Michel Baconat : Pas d'autres questions. On passe au vote.

Les délégués qui approuvent un prélèvement de CHF 40'000.-/an sur les montants reversés aux communes par la SEDRAC pour financer le projet LPR sur 4 ans le manifestent par une levée de main.

Les délégués acceptent par 15 voix favorables et 3 avis contraires

Michel Baconat : cède la parole à Gregory. Jean-Louis Sangsue rejoint l'assemblée pour ce point. Michel Baconat salue Jean-Louis Sangsue.

Gregory Pressacco : ne va pas revenir sur la présentation du 5 octobre. Avant de commencer, la commission de surveillance présente son rapport.

Didier Jolissaint : lit le rapport de la commission de surveillance : « Dans le cadre de son fonctionnement, les membres de la commission ont convenu de procéder de la manière suivante. Déléguer à son président la compétence en paiement des factures ne contenant aucune observation ou contestation. Réunir la commission dans les cas nécessitant un examen particulier et des recherches de justificatif. Un constat a été opéré durant le déroulement des travaux, à savoir le sérieux avec lequel les ingénieurs, les architectes, les artisans, les responsables de la construction au sein du SidP ont œuvré. Les dépassements de crédit enregistrés résultent des éléments suivants : durée des travaux, sous-estimation des travaux de démolition et des prescriptions incendie, sous-évaluation des coûts des installations électriques, des options prises afin de réduire les coûts de fonctionnement. Sur le plan financier, la commission a été associée aux décisions prises par le comité du SidP s'agissant de la conclusion des différents emprunts. De ce point de vue, il y a lieu de saluer la pertinence des choix qui ont été opérés. Le message adressé au corps électoral du district indiquait les charges financières liées à l'endettement de CHF 626'000.- alors qu'aujourd'hui c'est un montant de CHF 618'750.- que les communes devront assumer annuellement avec un amortissement de CHF 450'000.-. La commission tient à souligner ici l'engagement constant de l'ensemble des acteurs mandatés dans le cadre de la réalisation de l'installation sportive mettant en valeur l'Ajoie et le Clos du Doubs et répondant à une attente. Elle salue le mérite des personnalités suivantes : Messieurs Claude Hêche, Gérard Meyer, Gregory Pressacco et Stéphane Babey président du SidP et son comité. La commission invite l'assemblée des délégués du SidP à accepter séparément les

5.
Décompte final
de la patinoire

dépassements résultants de ces réalisations sous réserve du mandat confié à la commission de vérification des comptes.

Michel Baconat : ouvre la discussion.

Gregory Pressacco : informe que pour le point a, le montant exact à approuver est 1'584'791.-

Romain Schaer : lorsque la question a été posée à la population pour le vote des deux crédits, il a le souvenir qu'il y avait un plafond. Est-ce que nous dépassons cette dette nette ? Si oui, l'assemblée a-t-elle le pouvoir de voter ce dépassement ?

Jean-Louis Sangsue : Effectivement, nous avons annoncé un endettement final de 13 millions liés à la construction. Cela représente deux objets distincts acceptés par les délégués. Etant donné qu'il y a encore un solde de subventions cantonales à déduire, nous sommes loin des 13 millions.

a) **Les délégués qui approuvent le crédit complémentaire de CHF 1'584'791.- net relatif à la construction du champ de glace principal se manifestent par un levé de main.**

✍ **Les délégués acceptent par 16 voix favorables, 1 avis contraire et une abstention**

b) **Les délégués qui approuvent un excédent complémentaire de CHF 643'730.- net relatif à la construction du 2^{ème} champ de glace se manifestent par un levé de main.**

16 avis favorables, 1 avis contraire, deux absentions

✍ **Les délégués acceptent par 16 voix favorables, 1 avis contraire et une abstention.**

c) **Gregory Pressacco** : le crédit de construction reste ouvert tant que l'on ne reçoit pas le solde des subventions (subventions cantonales et le solde de soutien de la LORO). Quelques factures sont encore manquantes.

Les délégués qui acceptent de donner compétence au comité du SidP pour consolider l'ensemble des crédits de CHF 15'530'000.- nets liés à la construction de la patinoire se manifestent par un levé de main.

✍ **Les délégués acceptent par 17 voix favorables et 1 avis contraire**

Michel Baconat : remercie et salue M. Jean-Louis Sangsue qui quitte la séance.

Michel Baconat : cède la parole à Stéphane.

Stéphane Babey : il s'agit de voter le deuxième projet LPR qui concerne le fonctionnement et la mise en valeur de l'Espace Loisirs et notamment de la patinoire. Le site est important sur le plan touristique et économique pour notre région. Des milliers de personnes accèdent à l'infrastructure durant les matchs et en dehors des matchs de hockey. Des manifestations sont prévues hors glace l'année prochaine. Cette activité est importante voire vitale pour pérenniser l'infrastructure. Il s'agit d'accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions et de faire évoluer les aspects commerciaux du site. Les contrats qui nous lient avec les acteurs économiques sont des enjeux majeurs. Porté sur 4 ans, d'un montant global de CHF 487'000.- financé pour moitié par la Confédération et pour moitié par la République et Canton du Jura. Des retombées sont attendues suite à la prolongation des contrats existants, à l'utilisation du deuxième champ de glace, etc. Ce poste doit s'autofinancer. Le cahier des charges doit être établi. Stéphane Babey présente le tableau de l'ensemble des coûts et des financements.

Michel Baconat : ouvre la discussion. Pas de question. On passe au vote.

Les délégués qui acceptent la création d'un poste d'animateur de l'Espace Loisirs financé en partie par un projet LPR se manifestent par un levé de main.

✍ **Les délégués acceptent par 13 voix favorables, 3 avis contraire et deux abstentions**

Stéphane Babey : au nom des membres du comité, remercie infiniment pour l'approbation des points 4 et 6. Il espère que le site de la patinoire pourra enfin prendre de la valeur.

a) discuter et approuver le crédit complémentaire de CHF 1'586'865.- net relatif à la construction du champ de glace principal
b) discuter et approuver le crédit complémentaire de CHF 643'730.- net relatif à la construction du 2^e champ de glace
c) donner compétence au comité du SidP pour consolider l'ensemble des crédits de CHF 15'530'000.- net liés à la construction de la patinoire

6.
Création d'un poste d'animateur de l'Espace-loisirs financé en partie par un projet LPR

<p>Michel Baconat : l'assemblée doit décider du processus de rénovation et de reprise du Collège Stockmar. Un sondage avait été effectué sur ce point. Il cède la parole à Stéphane Babey.</p> <p>Stéphane Babey : il s'agit ici de l'assainissement du Collège Stockmar. Vous connaissez les enjeux de ce dossier. L'infrastructure a un besoin urgent d'une rénovation de fond en comble. Il en va de la sécurité des élèves et des enseignants. La CESAC est porteuse de ce dossier mais cette dernière, de par ses statuts, n'a ni les compétences financières ni les compétences techniques pour faire avancer ce dossier. Ce projet est au stade de l'étude préalable. Seul le syndicat a les compétences financières et les connaissances pour suivre ce dossier. Vous avez reçu un questionnaire, il y a quelques semaines, afin de sonder les désirs des différentes communes. Il est apparu que vingt des vingt-et-une communes souhaitent confier ce dossier au syndicat. Il s'agit de consolider les sondages afin de communiquer la réponse officielle à la CESAC.</p> <p>Yves Petignat : la commune de Fontenais a accepté mais met en doute la capacité du SidP, dans sa structure actuelle, à assumer cette nouvelle charge. Le comité est déjà surchargé.</p> <p>Michel Baconat : Pas d'autres questions. On peut passer au vote.</p> <p>Les délégués qui acceptent le processus de rénovation et de reprise du Collège Stockmar le manifestent par un levé de main.</p> <p>✍ Les délégués acceptent par 17 voix favorables, pas d'avis contraire et une abstention</p>	<p>7. CESAC - Décider du processus de rénovation et de reprise du Collège Stockmar</p>
<p>Michel Baconat : cède la parole à Eric Gerber.</p> <p>Eric Gerber : rappelle que le 12 septembre 2018, cette même assemblée a accepté un crédit de CHF 1'180'000.- pour différentes interventions en lien avec la reprise du réseau A16. En résultat, finalement, une dépense brute de CHF 1'168'000.-, nous sommes donc dans la ligne votée. Nous avons obtenu un peu plus de subventions que prévu.</p> <p>Gregory Pressacco : présente le décompte final. Le montant net à consolider est un peu différent de celui inscrit dans l'ordre du jour. Il se monte à CHF 698'489.30 net.</p> <p>Michel Baconat : Pas de question. On passe au vote.</p> <p>Les délégués qui acceptent le décompte final du crédit relatif à la reprise du réseau d'eau A16 de CHF 698'489.30 net et qui donnent compétence au SidP pour sa consolidation le manifestent par un levé de main.</p> <p>✍ Les délégués acceptent le décompte final du crédit relatif à la reprise du réseau d'eau A16 de CHF 698'489.30 net et donnent compétence au SidP pour sa consolidation à la majorité évidente.</p>	<p>8. Présentation du décompte final du crédit relatif à la reprise du réseau d'eau A16 de CHF 730'200.- net et donner compétence au comité du SidP pour sa consolidation</p>
<p>Michel Baconat : cède la parole à Annabelle Sanchez.</p> <p>Annabelle Sanchez : présente le budget 2023.</p> <p>Michel Baconat : Pas de question. On passe au vote</p> <p>Les délégués qui acceptent le budget 2023 tel que présenté le manifestent par un levé de main.</p> <p>✍ Le budget 2023 est accepté à la majorité évidente.</p>	<p>9. Budgets 2023</p>
<p>Michel Baconat : cède la parole à Thierry Créatin.</p> <p>Thierry Créatin : cette limite de fonctionnement est une limite de confort en fonction des flux de trésorerie. Il ne s'agit pas de financer un déficit. En cas de retard sur les factures des SID, l'intérêt est de 5%. Ce qui n'est pas souhaitable. Il recommande de donner cette compétence au comité qui a souhaité présenter ce point à l'assemblée par souci de transparence.</p> <p>Au niveau de la Gouvernance, des remarques très intéressantes ont été faites lors de la première séance du groupe de travail. La deuxième séance aura lieu en janvier. Le malaise exprimé par le comité est également ressenti par le groupe de travail avec une inquiétude de protection envers les autorités du SidP. Des inquiétudes également quant au temps nécessaire pour assumer l'ensemble des tâches et la grande lourdeur de certaines tâches opérationnelles confiées au SidP. Des propositions seront faites dans un premier temps au comité puis à l'assemblée des délégués courant 2023. Le travail sera terminé au 3^{ème} ou 4^{ème} trimestre 2023. Il faudra également préparer un plan financier du SidP. Ce dernier montrera aux futurs délégués la projection financière du SidP. Il répondra en grande partie aux questions légitimes mais cela ne</p>	<p>10. Donner compétence au comité pour ouvrir, auprès d'une banque, une ligne de crédit de CHF 250'000.- afin de faire face aux problèmes de trésorerie de la patinoire</p>

règlera pas la dynamique de l'opérationnel. Pour cela, le résultat de l'étude et les propositions faites seront déterminantes. Si ces propositions occasionnent des conséquences budgétaires, elles seront décidées de façon démocratique. L'annonce de BAT à Boncourt est une mauvaise nouvelle et représente un défi majeur. La votation de ce soir avec l'accueil fait aux entreprises est quelque chose de positif. Il recommande d'être attentif au taux Saron qui pourrait monter en 2023.

Michel Baconat : Pas de questions. On passe au vote.

Les délégués qui souhaitent donner compétences au comité pour ouvrir auprès d'une banque, une ligne de crédit de CHF 250'000.- afin de faire face aux problèmes de trésorerie de la patinoire le manifestent par un levé de main.

✍ Les délégués acceptent par 16 voix favorables, pas d'avis contraire et deux abstentions.

Michel Baconat : cède la parole à François Minger pour des informations sur la clôture de l'examen préalable du PDR.

François Minger : le 6 octobre dernier, le Département de l'environnement a approuvé le Plan directeur régional. Toutefois, quatre secteurs ont été identifiés dans le Plan Directeur Régional et pour lesquels une réserve a été donnée de la part du SDT. Cela ne signifie pas que cela ne peut pas se faire mais qu'il faudra des justifications pour développer ces différents secteurs. François Minger présente ces secteurs sur les plans.

Thierry Crétin : quelles sont les zones disponibles à court et moyen terme ?

François Minger : nous sommes dans un travail d'identification. Il est impossible de dire aujourd'hui quelle zone sera prête en premier.

Jérémy Huber : un courrier sera envoyé très prochainement aux communes afin d'identifier les friches. Jérémy Huber souhaite rencontrer les maires des différentes communes pour faire ce travail d'identification.

Jean-Paul Lachat : demande à François Minger de préciser pour l'assemblée et la presse la portée contraignante ou pas de ce projet et pourquoi il n'y a pas eu de votation de la part des communes.

François Minger : c'est un plan directeur. Ce ne sont pas des documents opposables. Ce sont des documents stratégiques qui lient les autorités à l'autorité supérieure. Il n'est pas soumis à la population. C'est un plan stratégique sur lequel on pose des idées, des objectifs et qui identifie les zones pouvant être développées. Ces éléments seront ensuite développés au niveau local et seront opposables à ce moment-là.

11.
Information sur la clôture de l'examen préalable du PDR

Michel Baconat : il n'y a pas de divers. Il cède la parole à Stéphane Babey.

Stéphane Babey : remercie Annabelle pour le travail réalisé dans le cadre de ce budget. La prochaine assemblée aura lieu le 7 décembre à Alle. Il souhaite à tous une belle fête de St-Martin.

Jean-Paul Lachat : invite toute l'assemblée à partager un apéro.

12.
Divers

Michel Baconat : clôt la séance à 21h20 et souhaite une belle soirée à tous.

St-Ursanne, le 2 novembre 2022

Conclusion

AU NOM DE L'ASSEMBLEE

Le Président

La Secrétaire


Michel Baconat


Sophie Cramatte

PATINOIRE D'AJOIE ET DU CLOS DU DOUBS



Assemblée générale ordinaire du SidP – 02.11.2022
5. Décompte final de la patinoire



Patinoire d'Ajoie et du Clos du Doubs

5. Décompte final de la patinoire

- a) Discuter et approuver le crédit complémentaire de CHF 1'586'865.- net relatif à la construction du champ de glace principal
- b) Discuter et approuver le crédit complémentaire de CHF 643'730.- net relatif à la construction du 2^{ème} champ de glace
- c) Donner compétence au comité du SidP pour consolider l'ensemble des crédits de CHF 15'530'000.- net liés à la construction de la patinoire



Patinoire d'Ajoie et du Clos du Doubs

5. Décompte final de la patinoire

RAPPORT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE



Patinoire d'Ajoie et du Clos du Doubs

5. Décompte final de la patinoire

- a) Discuter et approuver le crédit complémentaire de CHF 1'586'865.- net relatif à la construction du champ de glace principal
- b) Discuter et approuver le crédit complémentaire de CHF 643'730.- net relatif à la construction du 2^{ème} champ de glace
- c) Donner compétence au comité du SidP pour consolider l'ensemble des crédits de CHF 15'530'000.- net liés à la construction de la patinoire



5. Décompte final de la patinoire

- a) Discuter et approuver le crédit complémentaire de CHF 1'586'865.- net relatif à la construction du champ de glace principal

Champ de glace principal (Pati A)

Crédit voté le 1 ^{er} juillet 2018 (devis +/-10%)	⇒	CHF 20'300'000.-
Coût de construction final	⇒	CHF 21'884'791.-
Dépassement de crédit	⇒	CHF +1'584'791.-

+7,81 %

Remarque:

Vous constaterez qu'il y a une petite différence de CHF -2'074.- entre le dépassement réel à voter et le libellé de l'OJ, suite à la réception d'une facture définitive plus basse que prévue.



Patinoire d'Ajoie et du Clos du Doubs

5. Décompte final de la patinoire

- a) Discuter et approuver le crédit complémentaire de CHF 1'586'865.- net relatif à la construction du champ de glace principal
- b) Discuter et approuver le crédit complémentaire de CHF 643'730.- net relatif à la construction du 2^{ème} champ de glace**
- c) Donner compétence au comité du SidP pour consolider l'ensemble des crédits de CHF 15'530'000.- net liés à la construction de la patinoire



5. Décompte final de la patinoire

b) Discuter et approuver le crédit complémentaire de CHF 643'730.- net relatif à la construction du 2^{ème} champ de glace

2^{ème} champ de glace (Pati B)

Crédit voté le 1^{er} juillet 2018
(devis +/-10%)



CHF 7'500'000.-

Coût de construction final



CHF 8'143'730.-

Dépassement de crédit



CHF +643'730.-

+8,58 %



Patinoire d'Ajoie et du Clos du Doubs

5. Décompte final de la patinoire

- a) Discuter et approuver le crédit complémentaire de CHF 1'586'865.- net relatif à la construction du champ de glace principal
- b) Discuter et approuver le crédit complémentaire de CHF 643'730.- net relatif à la construction du 2^{ème} champ de glace
- c) Donner compétence au comité du SidP pour consolider l'ensemble des crédits de CHF 15'530'000.- net liés à la construction de la patinoire



5. Décompte final de la patinoire

- c) Donner compétence au comité du SidP pour consolider l'ensemble des crédits de CHF 15'530'000.- net liés à la construction de la patinoire

Les coûts suivants sont déjà intégrés au décompte final mais pas encore payés:

Taxe épuration	CHF	14'468.-
Assurance ECA travaux en cours	CHF	11'400.-
Panneau donateurs	CHF	6'423.-
TOTAL	CHF	32'291.-

De même, le solde des subventions cantonales et soutien de la LORO sont encore à encaisser (en 2022 et 2023) après votation des dépassements et transmission du décompte final, ainsi que la location des loges pour la fin de la saison 22/23, comme suit:

Subvention RCJU	CHF	1'376'100.-
Soutien de la LORO	CHF	250'000.-
Location des loges	CHF	133'000.-
TOTAL	CH	1'759'100.-



3. Informations sur le financement du projet

c) Charge nette finale

Compte tenu des éléments suivants:

1) Coût final des travaux	CHF 30'028'500.-
2) Subventions et soutiens fédéraux, cantonaux et communaux	CHF 9'422'850.-
3) Soutien de la LORO	CHF 1'250'000.-
4) Soutiens populaire, des milieux économiques, de fondations, de particuliers et du HCA	CHF 3'825'650.-

La charge nette finale à consolider s'élève à environ :

CHF 15'530'000.-



5. Décompte final de la patinoire

- c) Donner compétence au comité du SidP pour consolider l'ensemble des crédits de CHF 15'530'000.- net liés à la construction de la patinoire

Conditions négociés avec la banque Raiffeisen

- 1^{ère} tranche de CHF 2'250'000.- à 0,8% sur 6 ans
- 2^{ème} tranche de CHF 7'650'000.- à 1,1% sur 20 ans
- 3^{ème} tranche de CHF 2'100'000.- à 0.95% sur 10 ans
- Dernière tranche à consolider de CHF 3'530'000.-

- Remboursement annuel de la dette : CHF 450'000.-



5. Décompte final de la patinoire

- c) Donner compétence au comité du SidP pour consolider l'ensemble des crédits de CHF 15'530'000.- net liés à la construction de la patinoire

Charge financière pour les communes

- 1^{ère} tranche de CHF 2'250'000.- à 0,8% sur 6 ans (solde au 30.09.22 CHF 1,6875 millions)
- 2^{ème} tranche de CHF 7'650'000.- à 1,1% sur 20 ans
- 3^{ème} tranche de CHF 2'100'000.- à 0.95% sur 10 ans
- Solde à consolidé de CHF 3'530'000.- au SARON à 1,5% (admis pour calcul)

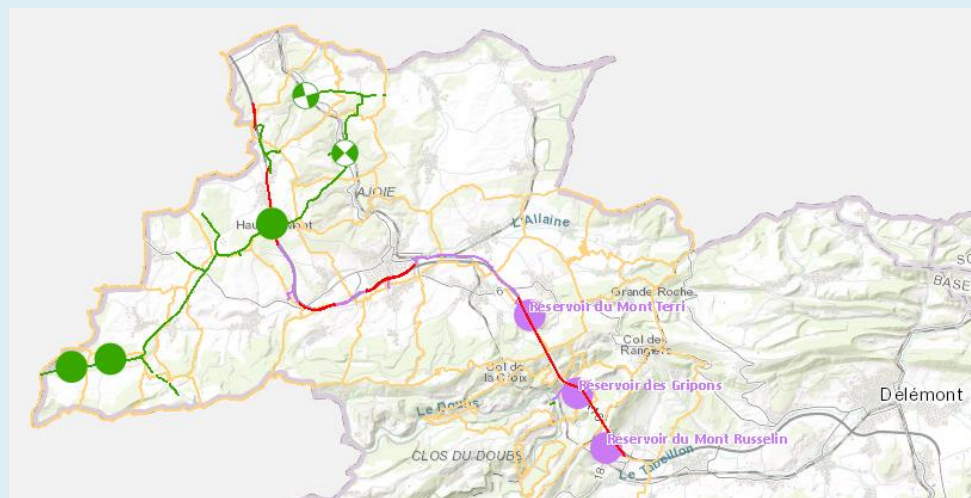
Charge financière estimée de la dette consolidée : CHF 618'750.-

(remboursement CHF 450'000.- ; intérêts CHF 168'750.- pour 2023)

*Charge financière mentionnée dans le Message aux citoyens-nes :
CHF 626'000.-*



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DISTRICT DE PORRENTROY



Assemblée générale ordinaire du SIDP du 02.11.2022

8. Présentation du décompte final du crédit relatif à la reprise du réseau d'eau A16 de CHF 730'200.- net et donner compétence au comité du SidP pour sa consolidation



Reprise du réseau d'eau potable A16

- 1) Présentation du décompte final
- 2) Approuver le décompte et donner compétence au comité du SidP pour la consolidation du crédit



1. Présentation du décompte final

- Pour rappel, ci-dessous le détail du crédit de CHF 1'180'000.00 voté en assemblée du SIDP le 12.09.2018

Libellé		Crédit voté	Décompte travaux TT	Différences
Stap Patinoire	315'200.00			
Raccordement sur le réseau de Porrentruy	74'800.00	390'000.00	408'321.40	
Stap Champs Fallat		177'668.75	156'658.90	
Chambre de Paplemont		61'625.00	72'869.80	
Réservoir de Russelin		56'625.00	51'858.90	
Réservoir des Grippons		43'125.00	25'320.15	
Réservoir de Terri		43'750.00	32'024.95	
Mesure de débit A16 pour Porrentruy Ouest - Hôpital	19'000.00		0.00	
Mesure de débit Alle	17'250.00	36'250.00	4'608.10	
Raccordement de Fontenais (subventions déduites)		285'000.00	170'331.45	
Honoraires TTC		compris dans montants	184'033.85	
TVA 7.7%		84'241.35	compris dans montants	
Récupération TVA			-43'211.85	
Etudes préalables (2014-2017)			70'495.85	
Prestations internes SidP			29'479.75	
Arrondi		1'714.90		
TOTAL crédit et décompte brut		1'180'000.00	1'162'791.25	-17'208.75
Participation forfaitaire de la commune de Clos du Doubs		-15'000.00	-15'000.00	
Subventions RCJU		-350'000.00	-370'957.35	
Subventions ECA-Jura		-58'000.00	-78'344.60	
TOTAL NET à consolider		757'000.00	698'489.30	-58'510.70



2. Approuver le décompte et donner compétence au comité du SidP pour la consolidation du crédit

Approuver le décompte et donner compétence au comité du SidP pour la consolidation du crédit net s'élevant à :

CHF 698'489.30



Merci de votre attention

SIDP
Rue d'Airmont 7
CH - 2900 Porrentruy
Tél. +41 32 466 88 81
secretariat@sidp.ch